

MSA de Maine-et-Loire - mars 2024

Je me connecte



Actualités réglementaires

Retrouvez les nouveautés à connaître dans la gestion de votre activité

Ce premier numéro de l'année revient sur ce qui change en 2024.

[Tout savoir sur les nouveautés >](#)

Prolongation de la prime de partage de la valeur

La prime de partage de la valeur (ex « PEPA » ou « Prime Macron ») est prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 pour les entreprises de moins de 50 salariés. Depuis le 1^{er} décembre 2023, vous pouvez attribuer à vos salariés deux primes par année civile, en respectant la limite du plafond et du nombre de versements actuellement prévus afin de bénéficier des exonérations. Depuis cette date, vos salariés ont la possibilité de placer tout ou partie de la prime perçue sur un plan d'épargne entreprise et/ou un plan d'épargne retraite d'entreprise.

[En savoir plus >](#)

Pluriactivité des non-salariés agricoles

Vous exercez, à titre secondaire ou accessoire, une activité de non-salarié agricole relevant de la MSA (chef d'exploitation, paysagiste...) et une activité principale de salarié non agricole relevant du régime général ?

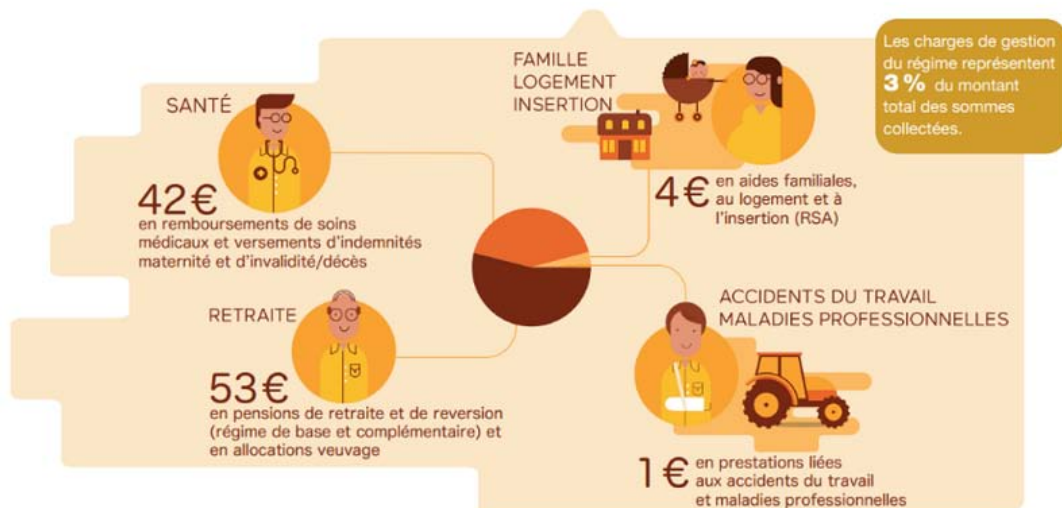
Vous exercez, à titre secondaire ou accessoire, une activité de non-salarié agricole relevant de la MSA (chef d'exploitation, paysagiste...) et une activité non salariée autre qu'agricole ?

En cas de cessation de votre activité principale non agricole, vous devez le signaler auprès de votre MSA. Elle vous informera en retour des impacts de ce changement sur vos droits retraite, santé et cotisations.

[En savoir plus >](#)

Comment sont utilisées mes cotisations ?

Pour **100 € alloués**, la MSA redistribue :



En savoir plus



Bon à savoir

Consultez les taux des cotisations et contributions sur salaires applicables au 1^{er} janvier 2024 pour les exploitants et les employeurs de main d'œuvre agricoles.

[Les taux pour les exploitants](#)

[Les taux pour les employeurs](#)

Les ateliers "découverte" du logiciel SEIRICH

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) met à votre disposition une application informatique gratuite nommée "SEIRICH". Elle a été choisie par la MSA comme outil national de référence pour évaluer et prévenir les risques chimiques dans votre entreprise.

Ce logiciel est un outil développé pour tous, quelles que soient vos connaissances sur les risques chimiques ou la taille de votre entreprise.

Le service Santé et Sécurité au Travail de votre MSA vous propose des ateliers "découverte" à l'utilisation du logiciel SEIRICH sur une demi-journée les 15 avril et 17 octobre 2024.

En savoir plus



MSA en ligne



Pratique et rapide : un service pour envoyer vos documents

Le service en ligne « Envoyer un document » est désormais disponible pour les entreprises. Que vous soyez employeur de main d'œuvre ou tiers déclarant, vous pouvez adresser des documents au format numérique directement depuis Mon espace privé (dans la rubrique "Contact et échanges" > "Envoyer un document"). Votre MSA prendra ainsi plus rapidement en compte votre demande.

[Accéder au service >](#)

Fiches de paramétrage des organismes complémentaires (FPOC)

Dans le cadre de la DSN, vous devez impérativement paramétrer chaque année votre logiciel de paie de manière à déclarer dans vos DSN mensuelles l'ensemble des cotisations dues, et notamment celles de complémentaire santé et de prévoyance. La FPOC vous permet de disposer de tous les éléments indispensables au paramétrage. Ces FPOC sont accessibles dans votre tableau de bord DSN disponible sur Net-Entreprises, sauf exceptions.

[En savoir plus sur les FPOC >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Fiches d'aide au repérage agricole (FAR Agri)

La prévention des risques chimiques passe par 2 étapes incontournables : un repérage préalable des agents les plus dangereux (CMR : cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) et une recherche de solutions de substitution, lorsque les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à un agent CMR. Pour vous accompagner dans la première étape d'évaluation des risques, des fiches d'aide au repérage agricole (FAR Agri) sont disponibles. Ces fiches listent les produits CMR susceptibles d'être présents dans un poste de travail déterminé. 8 fiches sont disponibles sur le site ssa.msa.fr et abordent les thématiques suivantes : [Présentation des FAR Agri](#) ; [Viticulture](#) ; [JEV](#) ; [Arboriculture](#) ; [Maraîchage](#) ; [Grandes Cultures](#) ; [Elevages bovins/lait](#) ; [Scierie](#).



Vous aménagez ou construisez votre chai ? Rendez-vous sur monprojetdechai.fr

Les services de Santé Sécurité au Travail de la MSA vous accompagnent dans la réflexion tout au long de votre projet. Ce site internet a été créé pour vous aider dans votre démarche, afin d'allier conditions de travail, santé, productivité et qualité.

[Je découvre le site >](#)

Psychologue du travail : un professionnel MSA à votre écoute

L'équipe Santé et Sécurité au Travail de la MSA de Maine-et-Loire est composée de 30 professionnels au service des entreprises agricoles du département : conseillers, infirmiers, médecins et assistantes. Afin de mieux prendre en charge les risques psychosociaux (RPS), un **psychologue du travail** a rejoint l'équipe pour vous accompagner face aux difficultés. Au quotidien, ses principales missions sont :

- **visites** à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin traitant, en lien avec des troubles psychosociaux et sur délégation d'un médecin du travail ;
- **conseils et accompagnement** auprès des employeurs et des Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) dans votre entreprise sur des thèmes relevant des risques psychosociaux ;
- **gestion d'événements à caractère traumatique** en entreprises mais aussi auprès des exploitants dans le cadre de contexte particulier (exemple : grippe aviaire).

Comment contacter le psychologue du travail ?

Par mail : santesecurite@msa49.msa.fr

Par téléphone : 02 41 31 77 29

L'info en plus



Mon projet d'agri : les réponses à toutes vos questions

Vous avez des questions sur votre projet d'installation, de transition ou de transmission ? Rendez-vous sur monprojetdagri.fr.

De l'installation au développement de votre activité, jusqu'à sa transmission, Mon projet d'Agri identifie les démarches que vous aurez à réaliser et les acteurs qui vous accompagneront dans ces moments-clés.

[Je découvre Mon projet d'agri >](#)



Connaissez-vous le rescrit social ?

Vous avez un doute sur l'application, à une situation précise, d'une réglementation concernant les conditions d'affiliation, les cotisations et les contributions de sécurité sociale ? Le rescrit social vous permet de sécuriser vos pratiques afin de vous prémunir d'une éventuelle infraction.

[En savoir plus >](#)

Retour sur le SIVAL 2024

Le salon international des techniques de productions végétales (SIVAL), s'est tenu du 16 au 18 janvier 2024 à Angers. Les MSA du Val de Loire ont accueilli les visiteurs sur un stand innovant sous forme d'atelier de maintenance aménagé en différents pôles (mécanique, soudure, meulage,

Les réunions de salariés et exploitants en arrêt de travail

Que ce soit pour une maladie, une maladie professionnelle, ou à la suite d'un accident, l'arrêt de travail peut s'accompagner d'un sentiment d'isolement, de difficultés administratives et d'inquiétude face à l'avenir... Il est important de ne

stockage des produits chimiques et infirmerie). Pendant 3 jours, la MSA a proposé au public des interventions sur l'accueil des saisonniers en maraîchage et l'utilisation des exosquelettes. Retrouvez en replay le forum "Réussir l'accueil des saisonniers en maraîchage", l'interview de Séverine Giacomini, Conseillère en prévention des risques professionnels, sur l'amélioration des conditions de travail dans les vergers ou les vignes, et autres articles de presse.

[En savoir plus >](#)

pas rester seul, de s'informer et d'échanger avec les acteurs de la santé au travail.

Votre MSA propose des réunions d'informations collectives :

- pour les salariés en arrêt de travail de plus de 3 mois, **le jeudi 21 mars 2024 à 10h (en distanciel)** ;
- pour les exploitants agricoles en arrêt de travail depuis 30 jours, **le jeudi 21 juin 2024 à 10h30 (en distanciel)**.

Sur inscription :

ass.grprec@msa49.msa.fr - 02 41 31 75 52

[En savoir plus >](#)

Restez
informé 

L'info de nos
Partenaires 

Agenda
Local 

Les liens utiles

- [> Entreprendre, le site du Service Public](#)
- [> Ministère de l'économie et des finances](#)
- [> Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
- [> Chambres d'agriculture](#)
- [> Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
- [> Ministère du travail](#)
- [> Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

Les agriculteurs ont du cœur

Cette association met en place des actions pour créer du lien entre le monde agricole et la société civile.

[> Voir le site](#)

"Défi emploi" : un dispositif pour former un nouveau salarié

Découvrez le témoignage de l'entreprise familiale horticole "Les Fleurs du Layon" sur l'accompagnement proposé par Elioreso pour former leur nouvelle recrue.

[> En savoir plus](#)

Echéances DSN

> Les 5 et 15 mars 2024

Évènements

Continuer d'exploiter ou se reconverter :

Session d'aide à la prise de décision (frais pris en charge)

[> 26, 27, 28 mars 2024 à Angers](#)

Rencontres des animateurs sécurité-prévention

Une journée pour échanger
[> 14 juin 2024](#)

[Nous contacter >](#)



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.

[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire

